

1. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	112,79 ha.
Communes de situation	Saint-Léger-en-Yvelines
Consistance	Massif domanial à l'Ouest de la N10 – Le Planet - Parcelles n° 1 à 4 et 6 à 8 Voir carte en annexe.
Engrillagements	Néant
Limites : N	Périmètre domanial
E	Périmètre privé
S	Périmètre domanial
O	Périmètre privé (Route des Barillets)
Gibier autorisé	Tous gibiers, sauf cerfs mâles de plus d'un an. Possibilité de délivrance au locataire de licences payantes pour les tirs des cerfs de plus d'un an
Maison forestière	Néant
Equipements touristiques	Néant
Zone de « Non tir »	Néant
Agent responsable du lot :	Maxime THIRY 3 rue de Groussay 78120 RAMBOUILLET Tél : 06.09.80.56.46 Courriel : maxime.thiry@onf.fr

2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	Lundi, sauf lorsqu'il est férié, à partir du 1er novembre 8 journées maximum / saison de chasse
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Vénerie du cerf : l'ONF se réserve le droit d'approche et d'affût, du 1 ^{er} septembre à la fermeture générale
Organisation des différents modes de chasse	Chasse en battue ou en poussée silencieuse
Suivi des prélèvements	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
Traitement des viscères	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	Le responsable du lot organisera la sécurié le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).